

**RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS  
MON EVASION MAMIE NOVA  
« POUR QUELLE DESTINATION ÊTES-VOUS FAIT(E) ? »**

**Article 1 – Société Organisatrice**

La société ANDROS SNC, située Zone industrielle, 46130 Biars-sur-Cère, au capital de 38 376 000 € immatriculée au RCS de Cahors sous le n° 428 682 447, (ci-après la "Société Organisatrice") organise du 29/10/2018 au 11/11/2018 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat pour son opération « Mon Évasion Mamie Nova », intitulé « Pour quelle destination êtes-vous fait(e) ? », accessible sur les pages Facebook et Instagram de Mamie Nova ci-après dénommé le « Jeu ».

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse Incluse) et comporte deux mécaniques distinctes de Jeu.

La Société Organisatrice a confié la gestion du Jeu à la société KINGCOM, Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 4, rue des Ardennes 75019 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 378 235 816.

**Article 2 – Conditions relatives aux Participants**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse Incluse) et disposant d'une adresse électronique valide ci-après dénommés le(s) « Participant(s) ».

Sont exclus de toute participation à l'opération et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les mandataires sociaux et employés de la Société Organisatrice et de toute société contrôlée par, contrôlée avec, ou contrôlant la Société Organisatrice et la Société de Gestion (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce)
- les membres du personnel de la Société Organisatrice et la Société de Gestion et/ou les membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.
- les personnes qui auront fraudé pour participer à l'opération en violant le présent règlement de jeu.
- les personnes qui n'auront aucunement justifié de leur nom, prénom, adresses email et postale sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule inscription par personne (même nom, même foyer, même adresse mail) pendant toute la durée du jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification à cet égard.

**Article 3 – Annonce du Jeu**

Le Jeu est annoncé sur les réseaux sociaux Mamie Nova.

**Article 4 – Modalités et conditions de participation**

Ce Jeu débutera du lundi 29 octobre 2018 et s'achèvera le dimanche 11 novembre, soit durant quatorze (14) jours. (La date et l'heure des connexions des Participants telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice faisant foi).

Afin de participer au Jeu, toute personne doit se rendre sur l'adresse Internet [www.mamienova.com/mon-evasion-test-personnalite](http://www.mamienova.com/mon-evasion-test-personnalite) dont le lien est accessible via la page Facebook ou Instagram Mamie Nova.

Le Participant devra remplir correctement les différents champs proposés : NOM, PRENOM, ADRESSE EMAIL, VILLE avant la date de fin du Jeu.

Une fois, cette inscription réalisée par le Participant, celui-ci accèdera à un jeu de type « Test de Personnalité ». Après avoir joué au Test de Personnalité, le Participant arrivera à une mécanique d'Instant Gagnant.

Il est précisé que **le Participant pourra accéder au Jeu qu'une seule fois.**

La première partie du Jeu consiste à participer au tirage au sort réalisé le 12 novembre 2018 sur tous les Participants ayant répondu aux 5 questions du test de personnalité « Pour quelle destination êtes-vous fait(e) ? ».

La deuxième partie du Jeu s'organise autour d'un Instant Gagnant avec un gain annoncé immédiatement.

## **Article 5 – Désignation des gagnants**

### **Première partie du jeu : « Test de Personnalité » - Tirage au sort**

Un tirage au sort sera réalisé le lundi 12 novembre 2018, sur l'ensemble des Participants ayant répondu au test de personnalité, par l'équipe de la société KINGCOM, gestionnaire du jeu en ligne, afin de déterminer le gagnant.

Le gagnant sera averti par email par Kingcom, sous 3 jours après que le tirage au sort ait eu lieu.

### **Deuxième partie du jeu : Instant Gagnant**

Ensuite, le Participant lancera l'Instant Gagnant en cliquant sur « Je tente ma chance », il saura alors instantanément s'il a gagné l'un des lots mis en jeu sur la période.

## **Article 6 – Avertissement**

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'un tiers ou encore de communiquer de fausses informations entrainera l'exclusion de la participation.

Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin du Jeu.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée par un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu concours. En cas de doute sur la validité d'une inscription, la société ANDROS SNC se réserve le droit de demander un justificatif d'identité et de domicile.

ANDROS SNC se réserve le droit de poursuivre, par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées ou de tentatives de fraude, qu'elle qu'en soit la nature. ANDROS SNC informe les Participants qu'elle a mis en place tous les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus.

## **Article 7 – Lots mis en jeu**

### **Première partie du jeu : Test de personnalité - Tirage au sort**

Le du tirage au sort désignera un gagnant qui remportera la **Smartbox « Évasion grand large saveurs »** d'une valeur de 199,90€ valable pendant 3 ans, soit jusqu'à septembre 2021.

### **Deuxième partie du jeu : Instant Gagnant**

- **350 bons de réduction** d'une valeur de 1,00€ (un euro) par jour, soit 4900 au total, à gagner entre le 29/10/18 et le 11/11/18.

Une fois le bon imprimé par le gagnant, ce dernier aura 30 jours pour l'utiliser en magasin. La reproduction de ces bons de réduction est formellement interdite.

- **30 protèges passeport** à gagner au total entre le 29/10/18 et le 11/11/18.

- **30 sacs weekend** à gagner au total entre le 29/10/18 et le 11/11/18.

## **Article 8 – Réception des lots**

### **Première partie du jeu : Tirage au sort**

Une fois déterminé, le gagnant du tirage au sort (Smartbox) reçoit un email lui notifiant qu'il a gagné et lui demandant ses coordonnées postales pour l'envoi du lot. Le gagnant a 30 jours pour répondre à cet email, faute de quoi il renonce à son lot.

### **Deuxième partie du jeu : Instant Gagnant**

- Bons de réduction :

Le module pour imprimer son bon de réduction apparaît immédiatement sur le site du Jeu. Une fois le bon imprimé par le gagnant, ce dernier aura 30 jours pour l'utiliser en magasin. La reproduction de ces bons de réduction est formellement interdite.

- Protèges passeport et sacs weekend :

Si le gagnant remporte un de ces lots dans le cadre de l'Instant Gagnant, il reçoit un email lui notifiant qu'il a gagné et lui demandant ses coordonnées postales pour l'envoi du lot. Le gagnant a 30 jours pour répondre à cet email, faute de quoi il renonce à son lot.

Si un lot envoyé par ANDROS SNC à un gagnant était retourné (adresse postale introuvable, retour du lot par la Poste avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée », fausse déclaration ...), ou en cas de refus du lot par le gagnant, celui-ci sera réputé avoir été livré par ANDROS SNC. ANDROS SNC n'est pas responsable au cas où le gagnant aurait renseigné une adresse ou des coordonnées erronées pour l'envoi de son lot.

En pareille hypothèse il est entendu qu'ANDROS SNC ne pourra procéder à l'envoi du lot, et celui-ci ne sera par conséquent plus exigible par le gagnant.

Le gain sera expédié au gagnant dans un délai maximum de 30 jours ouvrés à partir du moment où la Société Organisatrice aura reçu les coordonnées du gagnant. ANDROS SNC ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de détérioration des lots envoyés.

ANDROS SNC ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel il recourt pour réaliser cette expédition.

ANDROS SNC ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués. Il est expressément précisé qu'ANDROS SNC ne sera pas tenu de faire parvenir ses gains au gagnant :

- Ayant adopté un comportement attentatoire au jeu ou à ANDROS SNC,
- Dont la notification de gain ne peut être valablement envoyée par ANDROS SNC (adresse électronique erronée, périmée...),
- Pour lequel la livraison du lot s'avère infructueuse à l'adresse qu'il a déclarée et que ANDROS SNC ne parvient pas à obtenir les renseignements nécessaires à la livraison après des efforts raisonnables,
- Ne s'étant pas rendu au lieu de remise du lot indiqué par le prestataire de transport, dans les délais indiqués sur le bon de passage du livreur (par exemple : avis de passage du facteur pour remise d'un colis : lot à retirer au Bureau de Poste correspondant).

Dans tous ces cas où ANDROS SNC se verra contraint d'annuler le gain, il n'y aura aucun droit à un quelconque dédommagement au bénéfice de la personne concernée.

### **Article 9 : Acceptation et modification du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

Le présent règlement est consultable librement sur le site du Jeu.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider la dotation de toute personne ne respectant pas les modalités du présent règlement.

### **Article 10 : Limitation liée à l'utilisation d'internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, dû notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du concours et l'information des Participants.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tel qu'automates de participation, de participation automatisée utilisation d'informations, d'emails, numéro de clients autre que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non-conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de concours seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelconque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses emails, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes noms prénom et adresse mail et domicile.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié ou hébergeur du site.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter, d'annuler, de reporter ou proroger ce Jeu à tout moment, pour cause de force majeure ou tout autre raison de nature commerciale information étant faite sur le site de participation, sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible des Participants. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Aucun remboursement lié à la participation au Jeu tel que les frais de connexion internet ne sera pris en charge.

### **Article 11 : Propriété Industrielle et Intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu et le site internet sont strictement interdites.

### **Article 12 : Protection des données personnelles**

Les données personnelles des Participants (nom, prénom, adresse mail et adresse postale) sont collectées par ANDROS SNC et la société de gestion KINGCOM, agissant en tant que responsables du traitement de ces données, pour assurer la gestion du jeu et le traitement des dossiers des Participants. Elles seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à ces finalités.

Toutefois, les Participants au Jeu pourront accepter que leurs données personnelles soient utilisées par la Société Organisatrice, pour toute opération de prospection commerciale adressée par courrier électronique pour la promotion de ses produits.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les Participants le sont exclusivement au profit de la Société Organisatrice.

Cette collecte se fait dans le but de mieux informer les Participants de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser Mamie Nova.

A cette fin, le délai de conservation de ces données personnelles sera de trois (3) ans à compter de la date de collecte. A l'issue de ce délai, ces données seront purement et simplement supprimées par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de suppression des données les concernant sur simple demande faite par email à l'adresse

suivante : [DPO-Andros@andros.fr](mailto:DPO-Andros@andros.fr) (Délégué à la protection des données d'ANDROS) ou [c.mazeyrat@kingcom.fr](mailto:c.mazeyrat@kingcom.fr).

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit **pendant** la durée du Jeu pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu.

Tout litige est soumis au droit français.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable, quel qu'il soit, relatif à l'exécution et/ou l'interprétation de ce règlement, sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.